

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 AVRIL 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation : 20/04/2026

Présents à la séance : 15
Date d'affichage :

Présents : MM BRETIN Christian, COLONZET Nathalie, LAZZARONI Anthony, RIVATTON Xavier, DAUVERGNE Eliane, , MENOILLARD Aline, VITTE François, FORAS Annie, HUGUES DIT CILES Jean-Michel, MENU Marion, RENAUD Didier, TEMPOREL Claudine, MOUREY Romain, BON Cécile, COURVIL Arthur, VITTE François.

Secrétaire : Mme MENU Marion

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 8 avril 2026 :

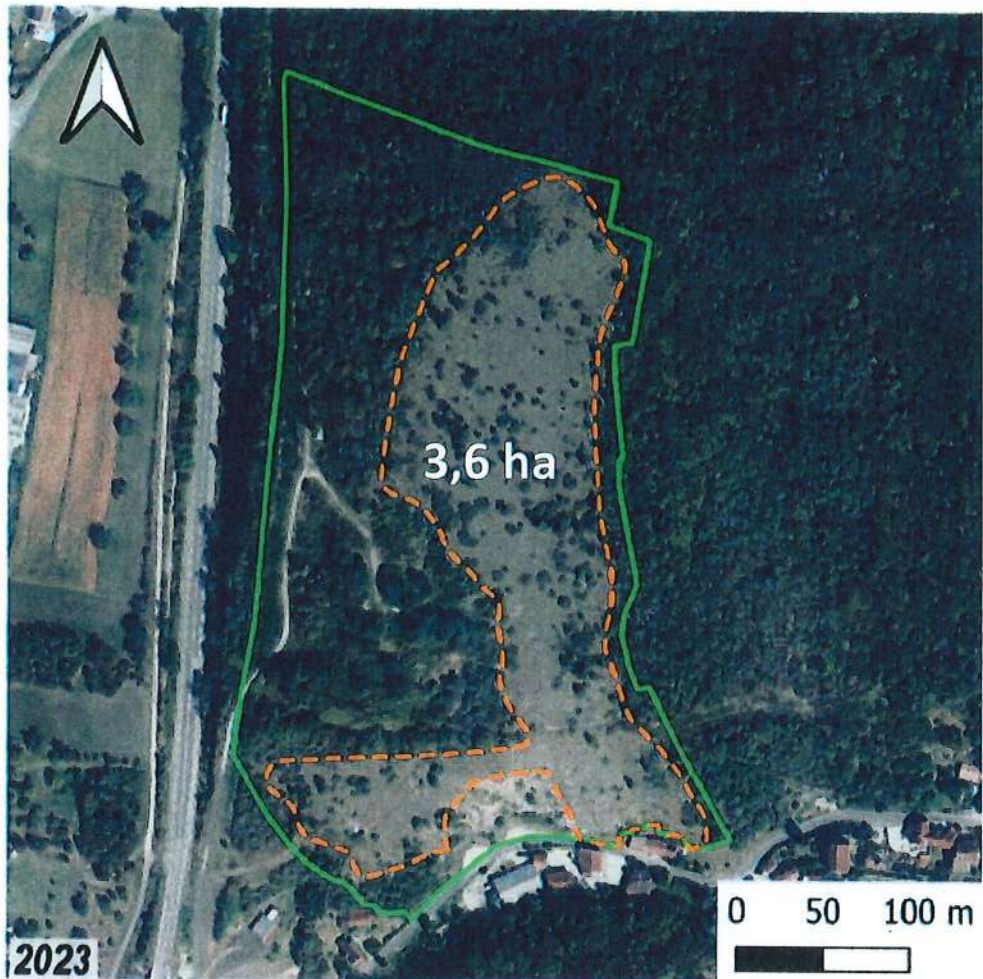
Le procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité.

2/ Intervention de Monsieur Hugo BOURQUE chargé de mission au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté sur le plan de gestion du site pâture d'Ageon :

Présentation du plan de gestion des pelouses sèches du Revermont (Pâturage d'Ageon)

Hugo Bourque, chargé de mission au Conservatoire
d'espaces naturels de Franche Comté
Commune de Cousance le 24/04/2026





Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté intervient depuis environ trois ans dans la gestion de quatre sites sur Cousance et Gizia dont la pâture d'Ageon.
Monsieur BOURQUE a présenté le plan de gestion qui comprend une étude d'impact, une définition des enjeux et des objectifs avant d'établir un plan d'action sur dix ans.

La pâture d'Ageon ne comprend pas de zonages environnementaux réglementaires ou non réglementaires mais comporte une végétation riche en terme de biodiversité.
L'objectif est donc principalement de préserver les pelouses sèches existantes en maintenant à minima la surface restante et de la développer si possible. En effet, historiquement la pâture d'Ageon était une pâture communale qui s'est progressivement refermée depuis les années 1950-1965 passant de 9 ha à 3,6 ha environ.

Monsieur BOURQUE a présenté les espèces faunes et flores principales affiliées à la zone (habitat et lieu de reproduction) et leur statut de présence.
D'un point de vue géologique, la pâture d'Ageon a également un socle géologique particulier par rapport à la reculée.

Présentation des usages identifiés :

- Randonnée et balades mais actuellement absence de panneaux indicatifs :
- Identification d'usages potentiels :
- Aménagement du sentier de randonnée avec un objectif pédagogique (à l'échelle de la reculée et du réseau de sites) en lien avec le GR9 proche.
- Potentiel d'échange, d'animation et de valorisation (sortie nature grand public, scolaires).
- Trois objectifs principaux ont été identifiés par le Conservatoire Espaces Naturels de Franche-Comté :
- 1) Améliorer l'état de conservation des pelouses en maintenant les milieux ouverts.

- 2) Déployer des actions pédagogiques et de communication contribuant à l'ancrage territorial des enjeux écologiques des sites conservatoires.
- 3) Améliorer le niveau de connaissances et disposer d'un état des lieux à jour.

Monsieur BOURQUE a proposé le plan d'action suivant :

- Remise en place d'une gestion agricole adaptée et encadrée (Mise à disposition ou Bail Rural à Clause Environnementale)
- Maintenir les pelouses sèches et le type d'animaux souhaité (seuil de 0,8 UGB/ha/an proposé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté soit l'équivalent de 4-5 chevaux sur la surface considérée).
- Des suivis de faune et flore échelonnés sur dix ans. Si des personnes de la commune sont intéressées, il est possible d'aller réaliser ces suivis avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté. Quelques bénévoles du Conservatoire d'Espaces Naturels résident notamment à Cousance.
- Essayer d'avoir une animation tous les deux ans minimum et selon les opportunités.
- Gestion foncière : plusieurs outils disponibles permettant de protéger le foncier et gérer les sites ensuite (Convention de gestion, acquisition, baux environnementaux).

Des actions sont déjà prévues d'ici cette fin d'année :

- Randonnée nature le 27 juin au départ de la place de la Gare à Cousance,
- Une animation EHPAD prévue le 15 septembre,
- Un chantier nature Sur Pilla le 7 novembre.

Suite à donner : La commune sera resollicitée régulièrement en lien avec ce plan de gestion. La commune devra également réfléchir à l'ancrage qu'on veut donner à ce site.

3/ Examen et vote des taux d'imposition 2026 :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, nous proposons de maintenir le taux d'imposition de 41,80 % pour l'année 2026, identique à celui de l'année 2025.

Pour information celui-ci avait fait l'objet en 2022 d'une augmentation de 0,75 %.

Pour la taxe foncière sur le non bâti nous proposons la reconduction du taux soit 36,52 %.

Il convient de noter que les bases d'imposition prévisionnelles seront en augmentation indépendamment des taux d'imposition.

Ces bases augmenteront de la manière suivante :

- Taxe foncière bâtie : 1 873 126 € en 2025 et 1 896 000 € en 2026 soit une augmentation de 1,22 %,
- Taxe foncière non bâtie : 31 895 € en 2025 et 32 000 € en 2026 soit une augmentation de 0,33 %.

Il subsiste encore notre taux relatif à la taxe d'habitation qui ne peut pas évoluer, il s'établit à nouveau à 9,74 %.

Sa recette est liée aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation.

Le produit lié aux 2 taxes foncières et celle de l'habitation représente indicativement près de 44 % de nos recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition comme ci-dessus.

4/ Examen et vote M57 et M 49 2026 :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Architecture du budget des deux sections

Le budget communal est structuré en deux sections étanches qui obéissent chacune à une logique propre.

Une règle d'or les deux sections ne se mélangent jamais.

Section fonctionnement

Dépenses	Recettes
Charges à caractère général frais de gestion	Produits de service
Frais de personnel	Produits fiscalité
Frais financiers	Dotation et participation
Charges exceptionnelles	Produits de gestion courante
Amortissement et provisions	Produits financiers
Virement à la section d'investissement	Produits exceptionnels

Dépenses de fonctionnement, quelques exemples

Charges à caractère général : tout ce qui est nécessaire au fonctionnement courant :

Électricité des bâtiments (mairie, gymnase...)
Fournitures administratives (papier...)
Entretien des espaces
Contrat de maintenance
Carburant pour les véhicules

Frais de personnel : dépenses liées aux agents :

Salaires des agents municipaux
Charges sociales,
RIFSEEP,
Heures supplémentaires...)
Formation du personnel

Frais financiers : coût de la dette :

Intérêts des emprunts
Frais bancaires

Charges exceptionnelles : dépenses imprévues ou non récurrentes :

Annulation d'une recette
Subventions exceptionnelles

Amortissement et provision : écriture comptable pas de sortie directe d'argent :

Amortissement de bâtiment ou de véhicule
Provision pour litige ou risques financiers

Virement à la section d'investissement : autofinancement :

Somme transférée pour financer :
Les travaux voirie, bâtiment,
Achat équipement

Recettes de fonctionnement, quelques exemples

Produits de service : ce que paie les usagers :

Affouage et coupe de bois

Redevance d'occupation du domaine public (Mondial Relay, GDF...)

Concession de cimetière...

Produits fiscalités : ressource principale :

Taxes foncières

Taxe habitation pour résidence secondaire

Taxe sur les pylônes électriques

Dotation et participation : argent venant de l'état ou des partenaires :

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

FCTVA dépenses fonctionnement

Produits de gestion courante : revenu régulier hors fiscalité :

Loyer

Location de salles

Fermage

Produits financiers :

Produits liés à la trésorerie

Produits exceptionnels : recettes non récurrentes :

Vente de terrain ou d'un bâtiment,

Remboursement d'assurance

Architecture du budget des deux sections

Section investissement

Dépenses	Recettes
Remboursement de la dette	Auto-financement (résultat année antérieure)
Dépenses d'équipement	Subventions et participations reçues
	Autres recettes
	Emprunts

Dépenses d'investissement, quelques exemples

Remboursement de la dette :

Remboursement du capital des emprunts

Remboursement d'un emprunt court terme

Dépenses d'équipement :

Construction rénovation bâtiments

Travaux sur la voirie communale : trottoirs...

Achat de matériels : véhicules, tondeuse, mobiliers urbains

Aménagements paysagers

Recettes d'investissement, quelques exemples

Auto-financement : c'est la capacité de la commune à financer ses projets sans emprunter :

Virement de la section de fonctionnement

Subventions et participations reçues :

Subvention de l'état et du département : DETR, DST, FEDER, LEADER...

Autres recettes :

Taxe d'aménagement

Emprunts : sert à compléter le financement quand les autres recettes ne suffisent pas.

A l'intérieur de chaque section, les grandes masses budgétaires sont organisées en chapitres et à l'intérieur en articles qui sont les lignes comptables détaillées.

Par exemple le chapitre 011 (charges à caractère général) regroupe les dépenses courantes énergie; fournitures...

Le vote du budget s'effectue par chapitre, le chapitre forme le plafond de l'autorisation budgétaire.

On peut noter que le budget n'est pas un cadre défini une fois pour toutes, les décisions modificatives permettent de s'adapter aux besoins quotidiens auxquels la commune doit faire face.

Le budget primitif prépare et autorise l'exercice.

Le budget primitif (BP) est l'acte fondateur de l'exercice financier, il autorise pour l'année à venir l'ensemble des dépenses et recettes de la commune sans budget primitif adopté aucune dépense nouvelle ni aucune recette ne peut être régulièrement excécutée.

Le budget primitif matérialise la volonté du Conseil Municipal et engage la responsabilité de son ordonnateur dans son exécution. Le BP doit être voté au 15 avril de l'exercice concerné mais ce délai est porté au 30 avril pour les années de renouvellement des conseils municipaux.

Madame COLONAZET Nathalie, Adjointe au Maire présente le dossier.

BUDGET M 57 FONCTIONNEMENT

BUDGET M57

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N°	Chapitre	BUDGET 2025	CFU 2025	BUDGET 2026
BUD	Déficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général	469 810,00 €	380 552,29 €	461 540,00 €
012	Charges de personnel	363 450,00 €	327 717,85 €	347 580,00 €
014	Attenuations de produits	6 080,00 €	5 184,00 €	5 600,00 €
	Virement à section			
023	d'investissement	70 000,00 €	0,00 €	78 778,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	18 198,00 €	37 199,99 €	21 559,43 €
	Autres charges de gestion			
065	courante	116 650,00 €	112 676,77 €	140 950,44 €
066	Charges financières	10 300,00 €	10 203,73 €	9 287,13 €
067	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	1 005,50 €	1 000,00 €
		1 055 988,00 €	874 540,13 €	1 066 295,00 €

BUDGET M57**RECETTES FONCTIONNEMENT**

N°	chapitre	BUDGET 2025	CFU 2025	BUDGET 2026
002	Excédent reporté			
013	Atténuation de charges	0,00 €	2 609,57 €	2 000,00 €
42	Opérations d'ordre entre sections	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
70	Produits des services	61 104,95 €	60 779,87 €	41 388,58 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	35 836,54 €	36 000,00 €
731	Fiscalité locale	516 681,00 €	515 856,00 €	519 988,00 €
74	Dotations et Participations	367 102,00 €	370 804,27 €	348 318,00 €
75	Autres Produits gestion courante	108 900,05 €	135 154,42 €	115 100,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	3,42 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	700,00 €	21 337,46 €	2 000,42 €
		1 055 988,00 €	1 143 881,55 €	1 066 295,00 €

BUDGET M 57 INVESTISSEMENT

		SECTION d'INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Budget 2025	CFU 2025	Budget 2026
	Solde d'exécution			
001	d'investissement reporté	586 710,71 €	0,00 €	504 093,58 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 500,00 €	52 411,69 €	1 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	64 352,50 €	28 972,92 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	91 600,00 €	689 819,53 €	90 279,81 €
20	Immobilisations incorporelles	65 000,00 €	1 598,40 €	4,19 €
21	Immobilisations corporelles	354 430,29 €	544 252,71 €	163 195,42 €
23	Immobilisations en cours	18 700,00 €	32 834,42 €	5 000,00 €
4581	Opérations sous mandat	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
		1 197 293,50 €	1 349 889,67 €	764 073,00 €

BUDGET M57**RECETTES INVESTISSEMENT**

		Budget 2025	CFU 2025	Budget 2026
1068	Excedent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	269 341,42
10222	FCTVA	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
10226	Taxe aménagement	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
10	Dotations fonds divers de réserves	481 850,66 €	121 037,95 €	0,00 €
13	Subvention d'investissement	80 392,34 €	139 661,44 €	50 330,15 €
16	Emprunts et dettes assimilés	448 500,00 €	0,00 €	280 064,00
21	Virement section fonctionnement	70 000,00 €	0,00 €	78 778,00 €
24	Immobilisations corporelles	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	37 198,00 €	81 059,69 €	21 559,43 €
041	Opérations patrimoniales	64 352,50 €	28 972,92 €	0,00 €
		1 197 293,50 €	370 732,00 €	764 073,00

BUDGET M 49 FONCTIONNEMENT**SECTION de FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BUDGET 2025	CFU 2025	BUDGET 2026
002 Déficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011 Charges à caractère général	57 350,92 €	56 202,87 €	68 930,89 €
012 Charges de personnel	25 722,48 €	25 722,48 €	26 000,00 €
014 Attenuations de produits	20 785,00 €	20 785,00 €	34 773,00 €
023 Virement à section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	82 304,60 €	82 304,60 €	81 840,07 €
065 autres charges de gestion courante	6 967,00 €	623,72 €	11 000,00 €
066 Charges financières	2 761,00 €	2 260,72 €	2 159,00 €
067 Charges exceptionnelles	2 000,00 €	225,77 €	6 500,00 €
068	624,00 €	0,00 €	3 662,04 €
	198 515,00 €	188 125,16 €	234 865,00 €

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes		BUDGET 2025	CFU 2025	BUDGET 2026
002	Excédent reporté	5 732,10 €	0,00 €	8 668,07 €
42	Opérations d'ordre entre sections	6 590,48 €	6 590,48 €	6 591,00 €
70	Produits des services	177 000,00 €	184 405,69 €	193 541,00 €
74	Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
75	Autres Produits gestion courante	0,00 €	64,96 €	64,93 €
77	Produits exceptionnels	9 192,42 €	0,00 €	6 000,00 €
		198 515,00 €	191 061,13 €	234 865,00 €

BUDGET M 49 INVESTISSEMENT**SECTION d'INVESTISSEMENT**

Dépenses		BUDGET 2025	CFU 2025	BUDGET 2026
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 590,48 €	6 590,48 €	6 591,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	131 500,00 €	131 230,29 €	11 257,97 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	790 223,52 €	38 672,03 €	822 171,03 €
		928 314,00 €	176 492,80 €	840 020,00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes		BUDGET 2025	CFU 2025	BUDGET 2026
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	816 009,31 €	0,00 €	752 300,84 €
016	Emprunt et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement section exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	82 304,69 €	82 304,60 €	81 840,07 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations fonds divers de réserves	30 000,00 €	30 479,73 €	5 879,09 €
13	Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		928 314,00 €	112 784,33 €	840 020,00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets M57 et M49 de l'année 2026.

5/ Délibération afin d'adhérer à l'Agence Départementale d'ingénierie pour bénéficier de l'assistance technique dans le domaine de l'eau :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Le service public de l'eau potable constitue un enjeu majeur pour notre commune, tant sur la qualité de l'eau que sur la sécurité sanitaire, la performance des réseaux et la maîtrise des coûts à long terme.

Toutes les structures qui gèrent l'eau sont aujourd'hui confrontées à des exigences croissantes :

- Durcissement des normes réglementaires : qualité de l'eau, rendement des réseaux, protection de la ressource et suppression des branchements plomb,
- Complexité technique des infrastructures souvent vieillissantes,
- Besoin important en renouvellement de réseau et en sécurisation des ouvrages,
- Montée en charge des obligations de suivi, de planification et de gestion patrimoniale,
- Difficulté d'accès à une ingénierie spécialisée, car Cousance est une petite structure qui gère l'eau potable alors que pour Cousance comme nous à Cousance petite structure.

Dans ce contexte le Département du Jura propose le dispositif Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable (le SATEP)

Ce dispositif présente plusieurs intérêts majeurs :

- Un appui technique spécialisé pour le diagnostic des réseaux, la planification des travaux et l'optimisation du fonctionnement des installations.
- Une aide à la décision pour prioriser les investissements et sécuriser les choix techniques et financiers.
- Une amélioration de la connaissance patrimoniale indispensable pour anticiper les renouvellements.
- Une mutualisation des compétences difficilement mobilisable en interne pour nous à Cousance petite structure.
- Une meilleure maîtrise à long terme des coûts d'exploitation grâce à une approche préventive plutôt que curative.

L'adhésion à ce dispositif qui s'élève à 100 € par an et qui se reconduit par tacite reconduction constitue donc un levier important pour garantir la pérennité et la performance du service public d'eau potable tout en sécurisant les décisions de notre commune.

Cette adhésion a déjà été réglée dans le cadre de l'assistance de maîtrise d'ouvrage pour le projet « Village d'Avenir ».

Cette adhésion permettra de renforcer la capacité de notre commune à planifier, gérer et optimiser notre service public d'eau potable dans une logique de long terme et de maîtrise financière.

La mission d'appui du Département comprend six jours de présence chaque année en faveur des activités suivantes :

- 2 visites annuelles avec compte rendu,
- Collecte et analyse de données,
- Rédaction et présentation d'une synthèse annuelle de fonctionnement,
- Appui dans les relations avec la DDT, l'ARS et l'Agence de l'Eau.

Coût global annuel de la mission : 1 800 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents pour adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie pour bénéficier de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

6/ Délibération afin d'approuver la modification statutaire de la Communauté de Communes Porte du Jura concernant la compétence santé :

1/ Pourquoi sommes-nous amenés à délibérer ?

Aujourd'hui la Communauté de Communes souhaite prendre une nouvelle compétence : la compétence santé avec notamment la création et la gestion de Maisons de Santé pluridisciplinaires.

Pour que cette compétence devienne effective chaque commune doit se prononcer, il s'agit d'une décision importante et qui engage l'avenir de notre territoire sur l'accès aux soins.

Pour que cette décision soit validée, c'est la règle de la majorité qualifiée qui s'applique.

Il faut l'accord des communes selon une double condition.

Première possibilité : deux tiers des communes représentant au moins 50 % de la population ou deuxième possibilité 50 % des communes représentent au moins deux tiers de la population.

2/ Un constat que nous partageons tous :

Nous sommes tous confrontés à une réalité :

- Les médecins sont de plus en plus difficiles à trouver,
- La notion de désert médical est bien réelle,
- Les attentes de la population sont fortes.

3/ Ce que propose la Communauté de Communes Porte du Jura :

La Communauté de Communes propose :

- De créer et gérer des Maisons de Santé,
- D'attirer et accompagner les professionnels de santé,
- D'organiser une offre de soin cohérente à l'échelle du territoire,

Autrement dit, passer d'initiatives communales isolées à une stratégie collective structurée.

4/ Pourquoi agir à l'échelle intercommunale ?

- Agir ensemble c'est avoir plus de poids pour attirer les médecins,
- Mutualiser les moyens financiers,
- Construire une vision globale et équilibrée du territoire.

Aujourd'hui une commune seule devra déployer beaucoup d'énergie pour répondre à tous ces enjeux et à Cousance nous en savons quelque chose !

5/ Notre expérience cousannoise : une vraie réussite !

- Nous avons réussi à faire venir 3 médecins généralistes et une podologue pédicure,
- Plus de 4 000 patients sont aujourd'hui suivis,
- Nous avons réalisé un investissement communal important,
- Notre commune a retrouvé une attractivité médicale,

Cette réussite nous pouvons en être fiers.

Mais elle pose une question essentielle, pourrons-nous continuer seuls demain ?

6/ Ce que cela change concrètement :

En adhérant à cette compétence :

- La santé devient une compétence intercommunale,
- Les futurs projets seront portés par la Communauté de Communes,
- La commune reste un acteur de proximité mais dans un cadre coordonné.

7/ Les avantages :

- Sécuriser l'accès aux soins pour nos habitants,
- Renforcer l'attractivité du territoire,
- Partager les coûts et les risques,

- Donner la lisibilité aux professionnels de santé.

8/ Les points de vigilance :

Bien entendu cela suppose :

- De rester vigilants sur les décisions prises,
- De défendre les intérêts de notre commune de Cousance,
- De maintenir un lien de proximité avec les professionnels de santé, comme aujourd'hui.

9/ Le sens de notre décision :

Aujourd'hui deux choix s'offrent à nous :

- Continuer seuls avec les limites que cela implique,
- Ou s'inscrire dans une dynamique collective plus solide pour l'avenir.
- Adhérer à cette compétence ce n'est pas renoncer
- C'est sécuriser durablement l'accès aux soins pour nos habitants

A Cousance nous avons su agir seuls avec succès.

Aujourd'hui il s'agit de savoir si nous voulons sécuriser cette réussite dans la durée.

C'est le sens de la décision que nous devons prendre, à savoir celle d'approuver le transfert de la compétence santé à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal à 6 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions approuve la modification statutaire de la Communauté de Communes Porte du Jura concernant la compétence santé.

7/ Délibération pour adopter la motion afin de réaffirmer l'appartenance de la compétence « Distribution d'électricité de gaz au sein du bloc communal » :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Contexte

Le Gouvernement a l'intention de reconnaître le Département comme le « chef de file des réseaux de proximité » en renforçant son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz.

La distribution d'électricité et de gaz constitue des compétences dévolues au bloc communal depuis la loi du 15 juin 1906.

Le SIEDEC du Jura exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz pour l'ensemble des communes du Jura (sauf deux).

Les collectivités locales tout comme le SIEDEC du Jura ont un rôle essentiel dans la qualité, la sécurité et la modernisation des réseaux.

L'action déterminante du SIEDEC auquel la commune de Cousance adhère assure un service public performant solidaire et adapté aux réalités du territoire.

Pour une commune comme la nôtre, la proximité de décision est indispensable pour garantir un service public de qualité et maîtriser les investissements.

Nous souhaitons affirmer notre attachement au maintien de cette compétence au bloc communal :

Notre opposition à toute évolution qui éloignerait la gouvernance des collectivités locales.

Nous demandons au Gouvernement par cette motion de garantir le maintien de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz aux communes et à leurs groupements, pour nous le SIEDEC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la motion afin de réaffirmer l'appartenance de la compétence « Distribution d'électricité de gaz au sein du bloc communal ».

8/ Délibération pour adopter la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'assainissement dans le cadre de l'aménagement de la Grande Rue et de la Place du Marché à Cousance :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Dans le cadre du projet « Village d'Avenir », il convient de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes Porte du Jura et notre commune de Cousance relative aux travaux d'assainissement préalables liés à la restructuration du bourg-centre.

Dans ce cadre, nous avons prévu avec Thelma Kowalski, Directrice du Pôle assainissement à la Communauté de Communes et notre Assistante de maître d'ouvrage Armelle Jolivot Nolle du Conseil Départemental du Jura de définir les conditions partagées par les deux structures commune et CCPJ après les élections communautaires. Compte tenu, que celles-ci viennent de se réaliser il est aujourd'hui prématuré de valider cette délibération.

Aussi celle-ci est ajournée et elle sera représentée ultérieurement.

9/ Délibération pour soutenir financièrement un jeune cousançois dans le cadre de son apprentissage auprès du CFA de l'Ain à Bourg-en-Bresse :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Le Conseil Municipal de Cousance avait délibéré en mars 2012 en faveur d'une aide au profit des jeunes Cousançois qui suivent une scolarité auprès des CFA et MFR qu'ils soient jurassiens ou situés dans l'autres départements.

Le montant de cette aide est encore actuellement à 100 € par enfant en une seule fois dans ce cursus scolaire.

Aujourd'hui et dans ce cadre précis, nous proposons de porter le montant de cette aide à 150 €.

Aujourd'hui, nous sommes sollicités par le CFA du bâtiment et des travaux publics de l'Ain à Bourg-en-Bresse pour aider un jeune Cousançois Loucas Hoffer qui suit ses études à Bourg-en-Bresse et son apprentissage auprès de l'entreprise de peinture UNY Jean-François domicilié à Cousance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de verser une participation financière pour Monsieur Loucas Hoffer de 100 € au CFA du bâtiment et des travaux publics de l'Ain à Bourg en Bresse pour sa formation d'apprenti.

10/ Délibération pour définir les critères du Conseil Municipal des Jeunes et le renouveler :

Madame MENOUEILLARD Aline, Conseillère Municipale, présente le dossier.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est un dispositif de participation citoyenne qui permet aux jeunes de s'impliquer dans la vie locale.

Un CMJ a généralement 3 objectifs principaux :

1/ L'éducation et la citoyenneté

- Comprendre le fonctionnement d'une commune,
- Découvrir la démocratie locale,
- Apprendre à débattre et décider.

2/ Participation active

- Proposer des projets (environnement, solidarité, loisirs...),
- Donner un avis sur des décisions municipales.

3/ Création de lien

- Entre jeunes et élus,
- Entre générations,
- Renforcer l'ancrage local.

Cadre légal

Il n'y a pas d'obligation légale stricte imposée par l'Etat.

Le CMJ est librement organisé par la commune.

Quels choix devons-nous faire ?

	Option A CMJ Enfant	Option B CMJ Jeunes	Option C CMJ Elargi
Age	8 à 11 ans	11 à 15 ans	9 à 13 ans
Avantages	Facile à mobiliser via l'école primaire	Maturité, capacité à porter des projets	Diversité
Inconvénients	Autonomie limitée	Plus dispersés, plus difficile à mobiliser	Ecart de maturité importante

A Cousance, l'option C pourrait être la plus pertinente : recrutement facile à l'école primaire (CM1-CM2) et un peu plus de maturité pour les sixièmes et les cinquièmes.

Combien de jeunes

10 à 12 jeunes semblent être un bon compromis

Cela permet un petit groupe motivé plus facile à réunir et encadrer

- CM1 – CM2 élection de 6 à 8 jeunes sur le temps scolaire,
- 6^{ème} – 5^{ème} complété jusqu'à 10 à 12 membres avec un appel à candidature.

Organisation concrète :

Mandat 2 ans, cela permet de constituer de vrai projet.

Réunion tous les 2 mois environ.

Encadrement 2 élus et 2 personnes extérieures.

Budget annuel

1 000 € à 2 000 €.

Budget assez conséquent pour que les jeunes voient que leurs idées se concrétisent.

Toutes ces modalités doivent permettre aux élus de déterminer le choix majoritaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité la reconduction du CMJ sur un mode élargi (option C) à partir de septembre 2026.

Madame Céline BON souhaite participer à l'encadrement du Conseil Municipal des Jeunes.

11/ Questions diverses :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente ces différents points.

- ✓ La commission contrôle des listes électorales nécessite 2 personnes (titulaires et suppléantes) supplémentaires.
Didier RENAUD et Eliane DAUVERGNE sont ajoutés en tant que titulaires.
Céline BON et Annie FORAS sont ajoutées en tant que suppléantes.
- ✓ Le 6 mai se tiendra à la Mairie une réunion avec tous les acteurs liés à la gestion de la sécurité incendie pour viser à mettre cette dernière en conformité.

- ✓ Le logement situé en haut de la crèmerie est en cours de rénovation à travers des travaux dont le coût se situe à 32 000 € environ. Cet appartement de qualité en duplex, avec jardin, d'une superficie de 139 m² sera proposé à la location début juillet pour un loyer mensuel qui devrait se situer à 800 €.
- ✓ Les travaux de réparation du paratonnerre de l'église vont se réaliser durant toute la journée du 7 mai. Ils seront pris en charge par des entreprises spécialisées, qui utiliseront une nacelle. Ces travaux seront l'occasion de changer quelques ardoises défectueuses.
- ✓ Monsieur le Maire annonce l'élection d'Anthony LAZZARONI, deuxième Adjoint à la commune comme Vice-Président à la Communauté de Communes Porte du Jura.
Anthony LAZZARONI sera en charge des affaires scolaires et périscolaires.
Le Maire se réjouit de l'évolution de notre collègue, en même temps qu'il apprécie son rôle de représentant au sein de l'exécutif de Porte du Jura.
- ✓ Didier Renaud indique que la qualité de l'air s'est dégradée, notamment à travers du pollen en excès et des rejets potentiels de fumée de bois.

La séance est levée à 23h09
Le Maire - Christian BRETIN

